



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial – il est saisi – que le Département Urbanisme est saisi – que le Gouvernement est saisi – d'une demande de:

~~permis d'urbanisation – modification de permis d'urbanisation – permis d'urbanisme – permis d'urbanisme de constructions groupées – certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est Mr Danny Hilligsmann et Mme Meryen Elbkouri demeurant à 4710 Lontzen – Rue Neuve, 2

Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, rue Neuve, 2 et cadastré Div I Sect D N° 240A, 250A3 et 250B3.

Le projet consiste en la transformation et l'agrandissement d'une maison d'habitation avec terrasse ainsi que la régularisation d'une remise et présente les caractéristiques suivantes : R.IV.40-2 §1 2 : 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 19h à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Hompesch téléphone 087/89 80 57 mail manuela.hompesch@lontzen.be, dont le bureau se trouve à 4710 Lontzen, Rue de l'Eglise, 46.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/09/2022 au 28/09/2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : manuela.hompesch@lontzen.be

Lontzen, le 07/09/2022

Par le Collège :

Le Directeur général,
R. RITZEN



Le Bourgmestre,
P.THEVISSSEN